

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

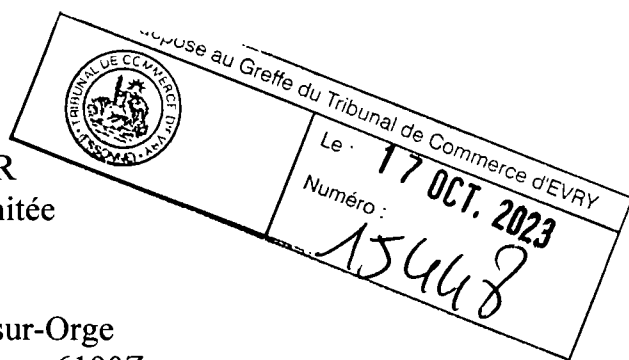
**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 03176 Numéro SIREN : 822 026 167 Nom ou dénomination : A.D.A PHONE REPAIR
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2023 sous le numéro de dépôt 15448

A.D.A PHONE REPAIR
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de : 5000€
Siège social :
1, Place Davout 91600 Savigny-sur-Orge
Siret : 822 026 167 000 18 Code Ape : 6190Z



PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
Du 03 Octobre 2023

L'an deux mille vingt- trois
Le troisième jour du mois d'octobre

Les associés A.D.A PHONE REPAIR se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle au siège social de la société.

Tous les associés sont présents, à savoir :

- Monsieur VINOTHARUBAN Leenappu
Propriétaire de 50 parts sociales, numérotées de 1 à 50 inclus
- Monsieur LEENAPPU Vyniithan
Propriétaire de 50 parts sociales, numérotées de 51 à 100 inclus

Total des parts représentées égales au nombre constituant le capital social,
Soit Cent parts 100

L'Assemblée est présidée par Monsieur VINOTHARUBAN Leenappu, gérant.

Le président constate que la totalité des parts sociales sont représentées et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée pour délibérer valablement.

Il dépose sur le bureau les documents suivants :

1. Les comptes annuels des exercices clos le 31/12/2022 et l'annexe
2. Les rapports de gestion
3. Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Il rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

VU

ORDRE DU JOUR

1. Présentation des rapports établis par la gérance sur le fonctionnement de la société.
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus à la gérance.
3. Affectation du Résultat de l'exercice clos le 31/12/2022.
4. Questions diverses

Le président fait la lecture du rapport de gestion et du rapport spécial.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution : Respect des règles de convocation de l'assemblée

L'assemblée générale donne acte à la gérance de ce que les dispositions légales et statutaires relatives à la convocation régulière de l'assemblée générale d'une SARL aient été respectées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Approbation des comptes annuels et quitus à la gérance

Les associés réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, après examen et discussion, approuvent les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils sont présentés par la gérance.

Elle donne QUITUS à la gérance pour sa gestion au cours de cet exercice clos le 31/12/2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Affectation du résultat

Les associés réunis en assemblée générale ordinaire annuelle constatent que les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 font apparaître un bénéfice avant impôt de 3246,00€.

En conséquence, les associés prennent acte qu'aucun DIVIDENDE n'a été distribué au titre de cet exercice clos le 31/12/2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

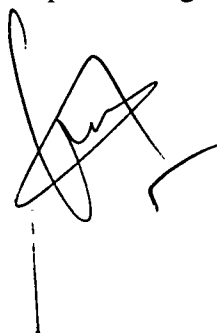
L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la gérante ou à son mandataire porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales obligatoires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les associés présents.

(Signatures de tous les associés présents ou représentés)



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du siège social		
A.D.A PHONE REPAIR 1 PLACE DAVOUT 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE					
SIRET	8	2	2	0	2
Adresse du principal établissement			Ancienne adresse en cas de changement		

B RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère					
SIRET					

B ACTIVITÉ					
Activités exercées	Réparation d'équipements de communication			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		Déficit		
	Bénéfice imposable à 15 %	3 246			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %					
PV à long terme imposables à 19 %					
Autres PV imposables à 19 %					
PV à long terme imposables à 0 %					
PV exonérées (art. 238 quinquies)					

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies-0 A ☐					
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐ Zone franche d'activité, art 44 quaterdecies ☐ Zone de restructuration de la défense, art 44 terdecies ☐					
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies ☐ Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐ Autres dispositifs ☐					
Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies ☐					
Société d'investissement immobilier cotée ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % ☐					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art 244 quater W ☐					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt					
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐					
Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE					

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable			Nom et adresse du conseil		
MAÏSSA L'UNIVERS DU CHIFFRE 118-130 AVENUE JEAN JAURES 75019 PARIS			Tél : 0651909275		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant	Date	Lieu
				08062023	SAVIGNY-SUR-ORGE
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné			Qualité et nom du signataire		
			V. NOTHAROBAN GERANT		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature		
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :					

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2022

H. RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
		b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	

I. RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art 48-1 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés, * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		Indemnités forfaitaires		Remboursements
				Indemnités forfaitaires	Remboursements			
1	2	3	4	5	6	7	8	

J. DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION					
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

L. CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise A.D.A PHONE REPAIR

du _____

Adresse 1 PLACE DAVOUT 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	LUMIERE AMILAIN TECHNICIEN TOUS POSTE				5 AVENUE DE NORMANDIE 91130 RIS-ORANGIS			
2	KOLINSAN SOUKANTAN VENDEUR				3 RUE BERTHIER 91350 GRIGNY			
3	DUPIN ANTRUZ ANTONY TECHNICIEN TOUS POSTE				32 RUE CAMILLE SAINT SAENS 92500 RUEIL MALMAISON			
4	SURESH ANAND JAIYANDAN, RICHARSON VENDEUR				5 RUE BERTHIER 91350 GRIGNY			
5	LEBRUN VIGNESHWARAN VENDEUR				10 SQUARE RODIN 91350 GRIGNY			
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❹)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnlités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❽)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❾)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	19 541	1 692		21 233				21 233
2	9 644			9 644				9 644
3	5 290			5 290				5 290
4	3 503			3 503				3 503
5	1 691			1 691				1 691
6								
7								
8								
9								
10								
**	39 669	1 692		41 361				41 361

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2022 (total col 9 + total col 10) ⑩	41 361	- de l'exercice . 2022 . . ⑩	1 976
- de l'exercice précédent ⑩	42 792	- de l'exercice précédent ⑩	3 426
Nom et qualité du signataire		À SAVIGNY-SUR-ORGE, le 08/06/2023	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise <u>A.D.A PHONE REPAIR</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>1 PLACE DAVOUT 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE</u>																									
SIRET <table><tr><td>8</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>6</td><td>1</td><td>6</td><td>7</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>2</td></tr></table>												8	2	2	0	2	6	1	6	7	0	0	0	1	2
8	2	2	0	2	6	1	6	7	0	0	0	1	2												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	2	1	2										
1	2																								
1	2																								
										Exercice N clos le															
										13/11/2021															
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3											
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																				
		Autres *	014	650	016	650																			
	Immobilisations corporelles *	028		030																					
	Immobilisations financières * (1)	040		042																					
	Total I (5)		044	650	048	650																			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																				
		Marchandises *	060	17 550	062					17 550															
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070																				
		Autres * (3)	072	60	074					60															
	Valeurs mobilières de placement		080		082																				
	Disponibilités		084	11 025	086					11 025															
	Charges constatées d'avance *		092		094																				
Total II		096	28 635	098					28 635																
Total général (I + II)			110	29 285	112	650			28 635																
PASSIF										Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120				1 000																
	Écarts de réévaluation				124																				
	Réserve légale				126				100																
	Réserves réglementées *				130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131																				
	Report à nouveau				134				309																
	Résultat de l'exercice				136				1 976																
	Provisions réglementées				140																				
Total I				142				3 386																	
Provisions pour risques et charges				Total II	154																				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156																				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																				
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166				881																
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	2 996			24 369																
	Produits constatés d'avance				174																				
Total III				176				25 250																	
Total général (I + II + III)					180			28 635																	
RENNVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																		
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																									

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.D.A PHONE REPAIR

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13.11.2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services *	217		218	98 743
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	98 743
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	18 761
	Variation de stocks (marchandises) *				236	24 600
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * (dont crédit bail – mobilier – immobilier)				242	13 334
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	362
	Rémunérations du personnel *				250	44 154
	Charges sociales (cf renvoi 380)				252	10 284
	Dotations aux amortissements *				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		262	3
			260			
Total des charges d'exploitation (II)					264	111 497

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)

Produits financiers (III)	280				294	
Produits exceptionnels (IV)					290	16 000
Charges exceptionnelles (VI)		des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	783
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	487

2 – BÉNÉFICES OU PERTES Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)

					310	1 976
--	--	--	--	--	-----	-------

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	487		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	783
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D))	249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sixies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sixies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991				
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993	
	Créance due au report en arrière du déficit				346	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	
Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 decies E)	641	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col 1 Déficit col 2	352	3 246
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables *			dont imputés sur le résultat		360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col 1 Déficit col 2	370	3 246

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2022

Extension

A.D.A PHONE REPAIR

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>A.D.A PHONE REPAIR</u>										Néant ☐ *	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	650	412		414		416	650				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	650	492		494		496	650				
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations . dotations de l'exercice		Diminutions . amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500	650	502		504		506	650				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	650	572		574		576	650				
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5								
	6	7	8	9	10								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

SAGE Experts-comptables janvier 2022 - Etat préparatoire

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise		A.D.A PHONE REPAIR				Néant ☐ *				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
	Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683							
Autres immobilisations incorporelles	700		705							
Terrains	710		715							
Constructions	720		725							
Inst techniques mat. et outillage	730		735							
Inst. générales, agen- cements amén div	740		745							
Matériel de transport	750		755							
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765							
TOTAL	770		775							
					1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
					2					
					3					
					4					
					5					
					6					
					7					
					TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780		
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982								
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis								
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter								
Déficits imputés		983								
Déficits reportables		984								
Déficits de l'exercice		960								
Total des déficits restant à reporter		970								
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381								
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325								
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327								
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380								
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326								
N° du centre de gestion agréé		388								
Montant de la TVA collectée		374		17 189						
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378		4 108						
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399								
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398								
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397								

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation de l'entreprise: A.D.A. PHONE REPAIR										Néant ☐ *								
Exercice ouvert le: ..01/01/2022. et clos le:31/12/2022								Données en nombre de mois		1	2							
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																		
Effectif moyen du personnel * :								376	5,00									
Dont apprentis								657										
Dont handicapés								651										
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861	5,00									
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108										
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118										
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119										
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105										
TOTAL 1								106										
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115										
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143										
Subventions d'exploitation reçues								113										
Variation positive des stocks								111										
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116										
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153										
TOTAL 2								144										
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																		
Achats								121										
Variation négative des stocks								145										
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125										
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146										
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133										
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148										
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128										
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135										
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150										
TOTAL 3								152										
IV - Valeur ajoutée produite																		
Calcul de la valeur ajoutée								(total 1 + total 2 - total 3)		137								
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117										
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE																		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020										
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)								022			Effectifs au sens de la CVAE *		023					
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026										
Période de référence								024	/		/		160		/		/	
Date de cessation								/		/								
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																		

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III^o au C.G.T.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122022

SIREN

8 2 2 0 2 6 1 6 7

Dénomination de l'entreprise

A.D.A PHONE REPAIR

Adresse (voie)

1 PLACE DAVOUT

Code postal

91600

Ville

SAVIGNY-SUR-ORGE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique VINOTHARUBAN Prénom(s) LEENAPPUNom marital % de détention Nb de parts ou actions 50Naissance: Date 06/11/1979 N° Département 99 Commune JAFFNA Pays SRI LANKAAdresse : N° 2BIS Voie ALLEE DES PETITS CHAMPSCode Postal 91620 Commune NOZAY Pays FRANCETitre (2) MR Nom patronymique LEENAPPU Prénom(s) VYNITHANNNom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date 19/07/1993 N° Département 99 Commune COURCOURONNES Pays FRANCEAdresse : N° 3 Voie RUE VICTORCode Postal 91350 Commune GRIGNY Pays FRANCE

SAGE Experts-comptables janvier 2022 : En préparation.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122022

SIREN

8 2 2 0 2 6 1 6 7

Dénomination de l'entreprise

A.D.A PHONE REPAIR

Adresse (voie)

1 PLACE DAVOUT

Code postal

91600

Ville

SAVIGNY-SUR-ORGE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD